

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 JUILLET 2020
N°45/2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT LE SIX JUILLET,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Emile Zola, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : DIETRICH F., ABRAHAM A., ARRAR P., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., PROCACCI T., RIOU M., SELVE M., VITINGER G

PROCURATIONS : BARET E à CATTANI JL., BOFFELI Y à CATTANI JL., CHAUMONT L. à ARRAR P., MOLLARD N. à RIOU M., SANCHEZ D. à T. PROCACCI, SERRAILLE J. à DIETRICH F.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Sandrine CADORET est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée, « lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ». (Article L. 1411-5 du CGCT)

Il rappelle qu'en application de l'article L. 1411-2 du CGCT, la CAO est compétente uniquement pour attribuer les marchés formalisés des collectivités locales supérieurs aux seuils européens. La CAO n'est désormais plus compétente pour attribuer les marchés conclus sur appel d'offres lorsque le montant du marché est inférieur aux seuils européens.

Le Maire propose au Conseil de s'accorder sur une liste permettant d'assurer la représentation proportionnelle. Une seule liste de candidats est présentée :

Titulaires :

Sylvie CHABANY

Thierry PROCACCI

Fabrice DEUTSCH

Suppléants :

Richard MEDAVIT

Florian DOMINGUEZ

Muriel RIOU

Les conseillers présents acceptent à l'unanimité de ne pas voter à bulletins secrets.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DECIDE QUE SONT ELUS membres de la commission d'appel d'offres les conseillers municipaux suivants :

Titulaires :

Sylvie CHABANY
Thierry PROCACCI
Fabrice DEUTSCH

Suppléants :

Richard MEDAVIT
Florian DOMINGUEZ
Muriel RIOU

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les, jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 07 juillet 2020

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture
et de sa publication ou notification

